

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DU PÔLE GUADELOUPE
DU 02 mars 2020**

Le Conseil du Pôle Guadeloupe s'est réuni le lundi 02 mars 2020 dans la salle de réunion de l'UFR SJE située sur le Campus de Fouillole, sous la présidence du Vice-Président du pôle Guadeloupe, Jean-Lèn LETICEE.

Étaient présents :

Collège des Enseignants-Chercheurs

Professeurs des Universités :

- Monsieur Michel GEOFFROY

Maîtres de Conférences :

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Jean-Lèn LETICEE

Collège du personnel BIATSS :

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

Collège des représentants des étudiants :

- Monsieur Meddy LUIT

Collège des personnalités extérieures :

- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire
- Madame Josiane GATIBELZA, mairesse de la ville de Pointe-à-Pitre
- Madame Lisianne KECLARD, représentante de l'organisme de recherche INSERM

Étaient représentés :

- Professeur Eustase JANKY a donné procuration au professeur Michel GEOFFROY,
- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par madame Laura CASSIN,
- Monsieur Nicolas PARVIN se fait représenter par monsieur Meddy LUIT.

Étaient absents :

Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN, représentant du collège A,
Monsieur Claude HERTHOG, représentant du collège B,
Madame Marie-Louise PENCHARD, représentante des personnalités extérieures.

Après avoir ouvert la séance, à 09h30, le **Vice-Président** du pôle Guadeloupe, invite la secrétaire de séance à vérifier le quorum.

Le quorum étant atteint, le conseil de pôle peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

I.	PROPOS LIMINAIRES.....	3
II.	AFFAIRES INSTITUTIONNELLES.....	3
A.	Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2019	3
B.	Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2020	3
III.	AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES.....	4
A.	ATER - Rentrée 2020	4
B.	Enseignants du second degré (2 ^{ème} campagne)	6
C.	Autres enseignants	6
IV.	AFFAIRES GENERALES.....	9
A.	Validation des statuts des composantes	9
V.	AFFAIRES PATRIMONIALES	13
VI.	AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET DE RECHERCHE.....	14
VII.	AFFAIRES FINANCIERES.....	14
VIII.	AFFAIRES PATRIMONIALES.....	15
IX.	QUESTIONS DIVERSES	16

I. PROPOS LIMINAIRES

Le Vice-Président remercie les membres de leur présence et propose de modifier l'ordre chronologique des points inscrits à l'ordre du jour.
Enfin, il n'y a pas de question diverse.

II. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

A. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2019

Le Vice-Président invite les administrateurs à soumettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal.

Monsieur Geoffroy souligne que les procès-verbaux sont incomplets. De nombreuses interventions sont omises et les formulations ne sont parfois pas correctes
Ses remarques seront remises par écrit.

Monsieur Luit confirme que ces interventions ne sont pas toutes retranscrites.

A l'avenir, **Monsieur Geoffroy** propose l'élaboration soit d'un procès-verbal exhaustif, qui est un lourd travail, soit d'un relevé de décisions, plus simple.

Des corrections de sémantique et de reformulation des propos de certains administrateurs sont demandées aux pages 5,7,8,11.

Ce projet de procès-verbal n'appelant plus de corrections, **le Vice-président** le soumet sous réserve des modifications, au vote des administrateurs.

Le résultat est le suivant :

Le procès-verbal du 12 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

B. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2020

Le Vice-Président invite les administrateurs à soumettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal.

Des corrections de sémantique et de reformulation sont demandées aux pages 5, 6,7,8.

Ce projet de procès-verbal n'appelant plus de d'observations et de corrections, **le Vice-président** le soumet sous réserve des modifications, au vote des administrateurs.

Le résultat est le suivant :

Le procès-verbal du 24 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

III. AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

Le Vice-Président présente la campagne d'emplois des ATER pour la rentrée 2020 du pôle Guadeloupe.

Le Vice-Président précise que le document de travail préalablement soumis au Comité Technique Spécial, du 28 février 2020, a reçu un avis favorable.

Il rappelle que les composantes ne respectent toujours pas les délais de retours imposés, par le Pôle. Pour illustrer ces propos, il prend l'exemple de l'UFR SEN ; Les documents sont arrivés le 28 février au lieu du 15 février 2020.

A. ATER – Rentrée 2020

- 1- L'UFR SEN : 9 demandes de recrutements d'ATER ont été formulées, les postes sont bien identifiés. Pour deux de ces recrutements, les supports restent à préciser.
- 2- L'UFR SJE : 5 demandes de recrutements d'ATER sont enregistrées,
- 3- Le DPLSH : 4 demandes de recrutements d'ATER sont notées,
- 4- L'UFR STAPS : un seul recrutement d'ATER est demandé,
- 5- L'IUT : *il n'y a pas de demande*

Monsieur Alice s'informe sur les modalités d'ouverture du corpus santé et de la mise en œuvre du module santé ouvert pour cette rentrée 2020. De nouveaux supports d'enseignants seront-ils disponibles ?

Le Vice-Président précise que le module du parcours mineur santé sera dispensé en ligne. Les étudiants disposeront de 3 ans pour valider ce corpus, passer l'oral et intégrer les études de médecine, de pharmacie, ou d'odontologie. Un support sera attribué à la Faculté Santé/INSERM, pour la mise en place de cette formation.

Monsieur Alice souligne le manque d'informations disponibles sur ce corpus santé, notamment sur les crédits ECTS.

Le Vice-président indique que ce module mineur santé sera identique pour tous les étudiants, quel que soit leur composante (UFR SEN, UFR SJE...) Il représentera entre 20, ou 30 crédits ECTS.

Monsieur Alice souhaite que le pôle se renseigne, pour apporter une information claire aux étudiants.

Le Vice-président répond qu'il se charge du dossier.

Le débat reprend sur la campagne de recrutement des ATER.

Monsieur Geoffroy s'interroge sur deux points : tout d'abord sur les demandes d'ATER formulées par l'UFR SEN sur des postes non identifiés et ensuite sur leur transmission au CAC. Il estime que l'UFR SEN doit mettre en place un redéploiement en interne, pour répondre aux besoins des départements.

Cependant il doute également que les autres départements acceptent le redéploiement au département de biologie.

Et pour finir, il rajoute que la quotité n'est pas exprimée.

Monsieur Gérardin préconise que le redéploiement soit réglé par les supports demandés en création.

Monsieur Luit note aussi que le besoin est bien exprimé par l'UFR SEN. Pourtant, la demande ne fixe pas la quotité. Elle ne peut pas être approximative.

Madame Cassin se renseigne sur les propos du CTS sur ces points.

Le Vice-Président signale que l'UFR SEN a fait remonter les données en CTS, sans indiquer le laboratoire d'affectation et le support. Le laboratoire d'accueil sera précisé après le recrutement.

Madame Cassin rappelle que ces données sont obligatoirement saisies sur l'application nationale GALAXY, avant le recrutement.

Le Vice-Président précise qu'il y a un vrai déficit d'enseignement au département de biologie. Pour lui, il y a un vrai risque de mettre ce département en difficulté. Il propose que les demandes d'ATER soient complétées avec le CAC.

Madame Cassin insiste pour que les composantes complètent et renseignent toutes leurs cases. Il ne faut pas laisser le choix au conseil de pôle.

Le Vice-président dit que c'est déjà un vrai combat pour la remontée des informations par les composantes. Il s'inquiète pour les thésards et l'enseignement des étudiants. Il serait pour le retrait des lignes 12 et 13 du document de travail. Il souhaite demander à la composante concernée de préciser les emplois, pour les recrutements d'ATER.

S'agissant du département de chimie, **monsieur Geoffroy** s'interroge sur la validation de l'utilisation du support PR 182, par le chef d'établissement ?

Le Vice-président répond qu'il s'agit du support d'une collègue de chimie à mi-temps, pour convenances personnelles.

Monsieur Alice rappelle la règle, la demande d'un mi-temps pour convenance personnelle est automatique. Il y a la règle des 5 ans, la demande doit être cependant motivée.

À l'issue de ces échanges, **le Vice-Président** soumet la version modifiée pour la campagne d'ATER, pour la rentrée 2020 (le retrait des lignes (12 et 13) et le complément pour les UFR SJE et SEN) du pôle Guadeloupe au vote des administrateurs.

Le résultat est le suivant :

La campagne modifiée d'ATER – rentrée 2020, du pôle Guadeloupe est validée à la majorité des membres présents et/ou représentés.	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	12
	Pour	0

B. Enseignants du second degré (2^{ème} campagne)

Le Vice-Président présente le document de travail préalablement soumis au Comité Technique Spécial du 28 février 2020 qui a reçu un avis réputé avoir été donné. Ce document comprend une demande de publication d'emploi du second degré pour la deuxième campagne.

Monsieur Gérardin rappelle que la loi n'est toujours pas respectée. Pour l'instant, les effets du redéploiement ne sont pas visibles.

Le Vice-président précise que le poste de PRCE0216 fait partie du redéploiement.

Madame Keclard s'informe sur la différence entre le redéploiement et les demandes de recrutement au fil de l'eau.

Le Vice-président répond qu'il y a deux vagues pour la campagne d'emplois d'enseignants du second degré.

Monsieur Geoffroy rajoute que la campagne d'emplois des enseignants du second degré est nationale et synchronisée par la Rectorat.

Monsieur Luit s'intéresse à cette formation proposée par l'IUT intitulée LP Sciences et techniques médico-sociales.

À l'issue de ces échanges **le Vice-président** soumet la demande de publication d'emplois d'enseignants du second degré (2^{ème} campagne) au vote.

Le résultat est le suivant :

La demande de publication d'emplois d'enseignants du second degré (2 ^{ème} campagne) pour le Pôle Guadeloupe est validée à la majorité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	11

C. Autres enseignants

Le Vice-Président présente le document de travail préalablement soumis au Comité Technique Spécial, du 28 février 2020, qui a reçu un avis favorable.

Il s'agit du recrutement de deux enseignants contractuels pour la rentrée 2020, un seul support est connu.

Madame Cassin s'informe sur l'échange non finalisé entre l'IUT et l'UFR SJE.

Le Vice-président répond cet échange devait se réaliser entre un support MCF et un poste du 2nd degré, qui est aujourd'hui, indisponible.

Monsieur Gérardin demande des précisions sur les dates de tenue des commissions ad hoc et de conseil d'IUT, qui ne sont pas conformes.

Le Vice-Président précise qu'il s'agit d'une erreur et propose le retrait de la demande de recrutement sans support.

Pour terminer, **le Vice-président** soumet la demande modifiée de recrutement d'Enseignants contractuels sur de supports vacants- pour la rentrée 2020 au vote.

Le résultat est le suivant :

La demande modifiée de recrutement d'Enseignants contractuels sur de supports vacants- pour la rentrée 2020 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

Quant aux demandes de publications de postes d'enseignants-chercheurs de l'UFR SJE, déjà soumises au conseil de pôle de décembre 2019, elles ne sont pas présentées et ne seront pas transmises au CAC.

Le Vice-président rappelle que la demande de recrutement par la voie de l'agrégation avait obtenu un avis défavorable du conseil de pôle, alors que la demande de recrutement du MCF au fil de l'eau, relève de l'établissement et non du conseil de pôle.

Après ces échanges, **le Vice-président** porte à la connaissance des administrateurs, le courrier émanant du Président de l'Université, relatif à l'attribution des supports au Pôle Guadeloupe, à savoir :

- 2 emplois du second degré (PRCE ou PRAG)
- 4 postes de MCF

Madame CASSIN suggère de s'arrêter aux premières préconisations d'attributions élaborées aux précédents conseil de pôle.

Le Vice-président rappelle les destinations actées pour les supports de MCF qui sont, le DPLSH, l'IUT, le laboratoire INSERM et l'UFR STAPS.

Pour **Monsieur Gérardin**, tout cela est insuffisant et ne représente que 6/75 des besoins du pôle Guadeloupe. Il n'appelle pas cela du redéploiement, mais c'est le statu quo. Il rappelle que le Pôle Martinique a publié 15 emplois contre 9 pour le pôle Guadeloupe, lors de la précédente campagne synchronisée.

Le Vice-président déplore le nombre de postes importants non publiées sur le pôle Guadeloupe, ce qui rend difficile la position du Président.

Madame Cassin encourage le Pole à nouer des discussions avec les Doyens., pour publier ces emplois vacants.

Monsieur Geoffroy signale que les emplois non pourvus à l'UFR SJE, sont nombreux, entre 6 PR et 4 ou 5 MCF. Il y a peu de postes vacants à l'UFR SEN, ils sont mis rapidement aux concours. Car certains postes de l'UFR SJE sont vacants depuis environ 10 ans. Les postes vacants peuvent circuler entre les composantes.

Madame Cassin précise que le pôle Martinique publie tous ses emplois, très peu de postes sont portés vacants.

Monsieur Alice souhaite que tout cela soit rapidement réglé, pour que l'UFR SJE ne mette pas l'établissement en difficulté vis-à-vis du ministère de l'enseignement supérieur. Il s'informe sur les moyens dont dispose le Pôle.

Le Vice-président répond qu'il est impératif de relancer le dialogue avec les doyens, pour faire circuler les postes entre les composantes en fonction de leurs besoins.

Monsieur Geoffroy admet que la circulation des postes, entre les composantes est peut-être le meilleur choix.

Madame Keclard propose que la situation de l'UFR SJE soit réglée rapidement et cela en dehors de l'ensemble des autres doyens.

Monsieur Alice adhère à ces propos. Il conseille qu'une rencontre soit organisée avec le doyen de l'UFR SJE, pour définir sa politique ainsi qu'un projet de redéploiement. Il craint que l'UFR SJE mette le pôle dans une zone de danger et décrédibilise l'action du Président de l'UA.

Le Vice-président poursuit qu'à la décharge du nouveau doyen, il était élu pendant la dernière campagne.

Monsieur Alice se souvient de l'argumentaire de l'ancien doyen expliquant que les supports vacants servaient de levier pour recruter des missionnaires.
Il déclare que l'époque Vizios est finie, les postes vacants sont à publier.

Le Vice-président promet une réflexion d'ensemble. Car très peu de thésards sont prêts pour candidater sur ces emplois.

Madame Keclard approuve et reste persuadée qu'il ne faut pas tabler que sur le vivier formé ici. Il y a beaucoup d'antillais, prêts à rentrer aux Antilles, si les postes sont publiés.

Monsieur Alice explique qu'avoir cette gestion parcimonieuse des emplois est nécessaire, mais l'enrichissement doit aussi venir d'ailleurs.

Monsieur Haral s'informe sur la volumétrie de postes non pourvus à l'UFR SJE ?

Monsieur Geoffroy répond que le nombre est d'environ 10 emplois.

Le Vice-président souligne que certains postes de professeurs d'universités nécessitent d'être titulaire de l'agrégation.

Monsieur Alice avertit que des questions pertinentes seront posées au prochain CA. Il est impératif de connaître la politique de l'UFR SJE et de publier la moitié de ces emplois, ce qui serait une opportunité pour des compatriotes diplômés.

Monsieur Gérardin adhère aux propos précédents.
Il rajoute que dans la proposition faite par le Président, il n'y a pas eu de rééquilibrage entre les pôles. Il le regrette car c'est le statu quo.

Pour, **le Vice-président**, c'est un premier geste de rééquilibrage en interne.

Madame Cassin rappelle qu'il y a une vraie politique sur le pôle Martinique, où les postes sont publiés et mis au concours. Il reste moins d'une dizaine de poste encore pourvus par des contractuels. Ce qui n'était pas le cas, sous la précédente mandature.

Monsieur Alice confirme que les postes mis aux concours, et pourvus, ne seront plus disponibles pour le redéploiement.

Monsieur Gérardin explique que chaque année, il y a une concomitance des actions internes ou externes sur le pôle Martinique ainsi qu'une offensive globale, pour éviter tout redéploiement. Il rappelle que le conseil de pôle a voté une liste de besoins.

Il insiste car le Président de l'UA dispose du pouvoir pour la répartition des postes, par délégation du CA.

Monsieur Alice indique que le seul levier qui resterait c'est l'aspect budgétaire, en mettant en avant les indicateurs de surfaces. Il estime que cela a été une erreur de l'avoir retiré.
Il faut insister fortement auprès du Doyen de l'UFR SJE, pour mettre à plat ses emplois.
Il poursuit que l'on donne un boulevard au pôle Martinique, attention, sinon, il n'y aura pas de redéploiement.

Le **Vice-président** salue et reconnaît la pertinence de cette discussion, il promet qu'elle se poursuivra dans d'autres contextes.

IV. AFFAIRES GENERALES

A. Validation des statuts des composantes

Le **Vice-Président** introduit ce point :

- Pour l'UFR STAPS, les statuts sont en cours de modification, ils ne sont pas finalisés ;
- Pour ce qui est de l'UFR SEN, en conférence des doyens, le Doyen Pietrus a précisé que ce dossier serait porté par son successeur.
- Seuls les statuts de deux composantes, l'UFR SJE et l'INSPE, seront traités.

1. Projet des statuts de l'INSPE

Madame Cyrille communique que l'avis du CTS est favorable à l'unanimité des votants pour les statuts modifiés de l'INSPE de Guadeloupe.

Puis, le **Vice-Président** intervient aussi sur la proposition faite par la composante pour modifier l'article 2.3-2. « **Tout membre élu qui n'est pas présent, représenté ou excusé lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire** » est complété par (3 absences consécutives non justifiées, non excusées) »

Il rappelle que l'on ne peut pas faire démissionner quelqu'un qui est nommé par le recteur tel qu'il est précisé dans les statuts de l'INSPE. Il y a donc un risque de contentieux.

Monsieur Haral confirme que les termes de l'article 2.3.2 alinéa 2 sont trop abusifs.

Madame Cassin s'informe de la légalité de la modification de l'article proposé par l'INSPE.

Monsieur Alice affirme que ces dispositions sont illégales.

Le **Vice-Président** propose son retrait.

D'autres amendements sont enregistrés à la page 7, sur le collège 6 et le titre VI sur les modalités d'accueil des personnels à l'INSPE en concertation avec la DSIN.

Enfin, le **Vice-Président** soumet au vote **des administrateurs**, ce projet des statuts amendé.

Le résultat est le suivant :

Les statuts de l'INSPE modifiés sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

2. Projet de statuts du l'UFR SJE

Madame Cyrille annonce les avis formulés par le CTS.

- D'une part la transformation de la dénomination de l'UFR SJE (faculté de sciences juridiques et économiques) vers SJPEG (faculté de sciences juridiques politiques économiques et de gestion) : L'avis est réputé favorable pour la transformation de la dénomination de l'UFR SJE en UFR SJPEG.
- Et d'autre part, sur les statuts modifiés de l'UFR SJE : L'avis est réputé favorable pour les statuts modifiés de l'UFR SJE.

Le Vice-président dit comprendre cette volonté du conseil d'UFR. Il rappelle que l'UFR SJE est une dénomination forte et historique. Si la volonté de changement existe sur le Pôle Guadeloupe, il opterait davantage pour que la composante s'agrandisse, avec l'ouverture d'un IAE, (Institut d'administration des entreprises) et d'un Institut d'Etudes Judiciaires.

Il présente ensuite le courrier explicatif du doyen de l'UFR SJE, relative à la modification de la dénomination de l'UFR SJE par l'UFR SJPEG. Cette proposition présentée au conseil d'UFR, a reçu une large adhésion.

Enfin, le Vice-président présente les amendements des statuts de l'UFR SJE, qui respectent scrupuleusement les dispositions statutaires. Les modifications demandées sont :

Articles 14 : il y a doublon de l'article, il faut retirer un.

Article 17 : Nul ne peut être porteur de plus de 2 procurations.

Article 22 : 1^{ère} phrase : amendée par « le Doyen peut proposer un Vice-Doyen » au lieu de proposer comme indiqué dans les anciens statuts.

Monsieur Geoffroy souligne que la seule question qui se pose est celle de la procédure. Est-ce qu'il ne faudrait pas d'abord demander le changement du nom de la composante dans les statuts de l'UA ?

La demande de changement de nom doit être motivé par la communauté de la composante et non par les membres d'un conseil réduit.

Ici, on change par le bas pour le répercuter vers le haut.

Monsieur Alice rajoute qu'il y a aussi un risque juridique.

Madame Cassin propose que le conseil de pôle se prononce tout d'abord sur le changement de la dénomination, après sur les modifications des statuts.

Pour **Monsieur Luit**, il y aurait un problème d'équité entre les deux pôles.

Pour **Monsieur Gérardin**, le parallélisme est déjà établi.

Le Vice-Président note que cette nouvelle dénomination n'est qu'une adjonction d'activités. Il rappelle que ces disciplines existent depuis des années.

Monsieur Alice confirme que ces disciplines sont inclusives dans l'intitulé de l'UFR.

Madame Gatibelza confirme que cet acte n'est pas anodin.

Monsieur Geoffroy signale qu'il n'y a pas de formation de gestion à l'UFR SJE. Il n'existe qu'une licence professionnelle gestion effectuée sur une année.

Monsieur Alice demande que les statuts de l'UFR SJE, soient en conformité avec ceux de l'UA.

A l'issue de ce débat, **le Vice-Président** soumet au vote des conseillers :

- La transformation de la dénomination de l'UFR SJE (faculté de sciences juridiques et économiques) vers SJPEG (faculté de sciences juridiques politiques économiques et de gestion).

Le résultat est le suivant :

La transformation de la dénomination de l'UFR SJE vers SJPEG obtient un avis défavorable à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	12
	Pour	0

- S'agissant des statuts, ils devront être revus avec l'ancienne appellation (UFR SJE).

3. Conventions

A la demande du Vice-Président, **Madame Cyrille** présente les projets de conventions aux administrateurs. Elle explique que la gestion des conventions pose parfois beaucoup de crispations avec certaines composantes, pour faire appliquer les décisions du conseil de pôle.

1) CONVENTIONS CULTURELLES

PARTENARIAT	OBJET	MONTANT
UA.INCA GOODY	Art visuels et plastiques	1260,00
UA.NATUREL MOUV	Entretien de la santé et de la forme	1890,00
UA./JEAN MAX GATIBELZA	Slam Voix e Lokans	1260,00
UA./LYDIA BARLAGNE	Chant	1260,00
UA./Association ESPACE AKAPELA	Groupe musical	1260,00
UA./PHILIPPE BLAZE	guitare	1260,00
UA./DAVID ELIEZER	Piano	1260,00
UA./DIDIER JUSTE	Gwoka instrument	630,00
UA./JENNY PAULIN	Sokafit	210,00
UA./Association KABWA	Gwoka danse	280,00

Puis, le **Vice-Président** les soumet au vote des administrateurs. Le résultat est le suivant :

Les conventions culturelles ont reçu un avis favorable à l'unanimité des votants.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

2) AUTRES CONVENTIONS

PARTENARIAT	OBJET	MONTANT
U.A. / DISTRIBUTION KMC	Location de 3 modulaires climatisés (bureaux) à installer au Campus de Fouillole, : <i>la notion de caution est retirée</i>	16 560 €
U.A. /Association ALTERNATIVE 119	Mise en place de bons alimentaires de l'épicerie solidaire pour les étudiants démunies du Pole Guadeloupe	1000 € (seuil limité)
UA./2PD DEVELOPPEMENT	Animation de coaching professionnel et personnel dans le cadre des 9èmes et 10ème Forum des Métiers et des Carrières du Pôle Guadeloupe	1 900,00 €

Le Vice-Président les soumet au vote des administrateurs. Le résultat est le suivant :

Les conventions ci-dessus ont reçu un avis favorable à l'unanimité des votants.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

3) CONVENTIONS FORMATION INGENIEUR/UFR SEN

PARTENARIAT	OBJET	MONTANT
U.A. / IDEWEB	Coaching professionnel des étudiants de la Formation Ingénieur	7 595,00 €
U.A. / CITROMER	Prestation de coaching Prestation de conception de support de communication	2 600,00 € 9 116,13 €
U.A. / RLC	Organisation du test TOEIC pour 31 étudiants de l'UFR SEN.	150€ par étudiant et selon le service fait
UA./RLC	Préparation du test TOEIC pour 31 étudiants de l'UFR SEN	1 200€ (session de 30h)
UA./PRESTATION 971	Sonorisation et prestation régie pour cérémonie de remise de diplômes pour une durée de 3 ans	1 019,90€

Le Vice-Président le soumet au vote des administrateurs.
Le résultat est le suivant :

Les conventions liées à la formation Ingénieur de l'UFR SEN ont reçu un avis favorable à la majorité des votants.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	11

4) CONVENTIONS POUR PARTENARIAT DE FORMATION

PARTENARIAT	OBJET	MONTANT
UA./GRETA GUADELOUPE	Création de sections d'apprentissage pour la préparation des diplômes L3, M1 et M2 MIAGE.	Selon annexe financière n°3

S'agissant de la convention UA. /GRETA, le **Vice-président** explique le blocage existant entre le CFA de l'Académie et les porteurs du projet MIAGE. Il a fallu donc changer de CFA, pour ne pas pénaliser les étudiants. Il regrette que l'UFR SEN n'a pas voulu contracter avec le CFA du MEDEF. Le pôle Guadeloupe doit tout mettre en œuvre pour créer son propre CFA. Le **Vice-président** poursuit que cette convention est limitée dans le temps. Si le CFA de l'Université est créé, la certification devient obligatoire.

Monsieur Alice approuve ce choix, que l'UA ait son propre CFA. Beaucoup d'opportunités s'ouvrent, le recrutement d'un nouveau personnel, une offre de formation plus densifiée, la construction de locaux...

Enfin, le **Vice-Président** le soumet au vote des administrateurs. Le résultat est le suivant :

La convention UA./GRETA a reçu un avis favorable à la majorité des votants.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	11

V. AFFAIRES PATRIMONIALES

Le **Vice-Président** présente ce point.

1. Construction d'une cafétéria à l'UFR SJE

Le pôle Guadeloupe a reçu une demande d'autorisation du CROUS Antilles-Guyane en vue de la construction d'une cafétéria à l'arrière de l'UFR SJE, sur le campus de Fouillole. La structure existante ne respecte plus les normes sanitaires et d'accessibilité. Elle sera démolie. La nouvelle cafétéria offrirait aux étudiants un espace de convivialité, de restauration et de travail avec une vue sur la mer. Le doyen de l'UFR SJE valide cette initiative. Mais il sensibilise sur les mesures de sécurité applicables lors de la démolition et reconstruction de la nouvelle structure.

Monsieur Geoffroy souhaiterait que la demande d'autorisation soit plus claire. Il n'y a de projet, on ne connaît pas l'emplacement exact, les dimensions et le coût. Il serait cependant ok pour donner un accord de principe.

Monsieur Haral rappelle que ce projet date de plus de 5 ans. Aujourd'hui, le conseil de pôle ne peut pas se positionner sur le financement.

A l'issue de ce débat, le **Vice-Président** décide le report de ce point et le **CROUS** sera consulté pour plus des précisions sur le vrai projet.

VI. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET DE RECHERCHE

1. Changement d'appellation du SUFC en IUFC *est reporté.*

Monsieur Gérardin demande de rajouter à l'appellation l'IUFC, Guadeloupe.

Le Vice-président explique qu'il s'agit d'améliorer le fonctionnement, pour une meilleure visibilité.

2. Chercheur isolé porteur de projet SARG AS-CLD

Il s'agit d'une demande de la commission de Recherche de Guadeloupe réunie le 04 février dernier, qui propose la création d'un sous CR dédié, par une instance compétente, pour la gestion du projet SARG AS CLD.

Le **Vice-Président** présente ce point : C'est un chercheur isolé de l'UA, non rattaché à un laboratoire. Il appartiendrait au Vice-président de la CR de proposer un laboratoire d'accueil pour ce projet.

Madame Keclard se renseigne sur la structure identifiée pour le versement des crédits.

Monsieur Geoffroy répond que si cette recette est versée à l'UA, elle doit être pour un laboratoire accrédité.

Madame Keclard avertit que l'ANR ne versera pas des crédits à ce chercheur isolé.

A l'issue de ces échanges, le conseil de pôle décide le renvoi de ce dossier à la commission recherche. Il revient à son vice-président de trouver une solution.

Par ailleurs, le conseil de pôle souhaiterait que la feuille d'émargement soit jointe aux décisions des CR. Enfin le conseil de pôle rappelle aussi ses prérogatives en matière de validation des conventions de recherche.

VII. AFFAIRES FINANCIERES

1. Présentation du budget rectificatif 1-2020

A la demande du Vice-président, **madame Cyrille** présente le projet du BR1-2020 du pôle Guadeloupe. Elle dit que c'est l'occasion donnée pour inscrire les recettes nouvelles (factures, contrats, conventions signées...) ou les demandes pour des crédits non ouverts en budget primitif. Le BR1, s'il est voté en CA, sera exécutoire fin mars.

Rappel : BI 2020
2 401 761,00€

Recettes nouvelles
499 226,00 € (dont CPO 277284€)

Total BR1- 2020
2 900 987,00€

Enfin, les crédits de paiement 2019 et attendus sur 2020 sont de :

Crédits 10
138 939,33€

Crédits 20
17 852,62€

Total
156 301,95€

Monsieur Luit s'informe sur le nombre de téléphone mobile en service et payé sur le budget de l'UFR STAPS.

Madame Cyrille répond 3 sont payés sur le budget selon le prix du marché de téléphonie de l'UA.

Monsieur Haral reconnaît que le forfait individuel est bien différent du professionnel.

Monsieur Geoffroy s'interroge sur le budget téléphonie des composantes.

Le Vice-président répond que les crédits destinés à ses dépenses sont prélevés à la source des budgets des composantes.

Monsieur Gérardin s'informe sur les contributions des services transversaux.

Madame Cyrille confirme les reversements de leurs quotes-parts pour la téléphonie.

Le Vice-président rappelle que le budget du pôle Guadeloupe est à flux tendu. C'est un budget d'austérité, qui reste sous doté. Le budget du Pôle n'est pas en adéquation avec ses charges incompressibles.

A l'issue de cette présentation, **le Vice-Président** soumet au vote des administrateurs, le projet de BR1-2020 transmis au CA. Le résultat est le suivant :

Le projet de BR1-2020 du pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	10

VIII. AFFAIRES PATRIMONIALES

A la demande du Vice-président, **monsieur Haral** présente le point.

Il remercie le Vice-président d'avoir bien voulu rajouter ce joint à l'ordre du jour. Il s'agit de présenter les projets retenus dans le contrat de convergence et de transformation pour le pôle Guadeloupe, pour une sur la période (2019-2022).

Les projets pour l'UA -pôle Guadeloupe sont :

Extension et transformation de la bibliothèque universitaire	257 000 €
Bâtiment vie étudiante et formation	250 000 €
Aménagement de bureaux, pour le Pôle Guadeloupe, la formation continue et l'INSPE	632 000 €
Campus Santé	975 000 €

Il poursuit que l'Etat s'est désengagé, le Rectorat de Guadeloupe fonctionne avec un service du patrimoine au minimum. L'UA doit donc prendre ses responsabilités. La DPI s'est renforcée. Les premières autorisations de programme (AE) seront versées à l'UA au cours du second semestre 2020.

- Les financements pour les travaux d'installation de la formation continue et de la réorganisation des locaux du pôle seront versés dès la fin de juin. La première phase des travaux est en cours et peut se terminer cette année.

Le Vice-président explique que les travaux d'aménagement des locaux du PUR permettront aussi l'installation de la formation continue.

Les crédits de l'INSPE seront donc utilisés pour la rénovation de bureaux et pour l'amphithéâtre Tassius. Une prime est accordée à la rapidité, pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Il faut veiller à limiter le retard.

Monsieur Haral poursuit que la DPI dispose d'un projet de l'architecte CORBIN pour l'aménagement des locaux du Pur. Le marché peut être donc lancé.

Il propose que l'UA ait la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux du pôle Guadeloupe. Une convention sera établie entre le Rectorat de Guadeloupe et l'Université des Antilles (pôle Guadeloupe)

A l'issue de ces échanges, **le Vice-Président** soumet au vote des administrateurs cette proposition d'attribuée la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux du pôle Guadeloupe, à l'Université des Antilles.

Le résultat est le suivant :

La délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux du pôle Guadeloupe attribuée à l'Université des Antilles est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	11

IX. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Vice-Président** lève la séance à 12h05.